

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Société d'une messe. — III Aux prières. — IV Correspondance romaine. — V Mgr Elie-Anicet Latulipe. — VI Progrès du catholicisme en Australie. — VII Œuvre de la pieuse ligue en faveur des âmes du purgatoire, établie dans le monastère de Lérins (France). — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche 20 décembre

On annonce :

Les fêtes de Noël (1), saint Etienne et saint Jean ;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 20 décembre

Office du III^e dim. de l'Avent, *semi-double* (privilegié contre les offices de 2^e cl.) 2^e or. *Deus qui*, 3^e *Ecclesix* ou pour le pape ; préf. de la Trinité. — I vèpres de S. Thomas, *double* 2 cl. ; mém. du dim. (*O clavus*).

Le vendredi 25 décembre

Fête de NOËL, *double de la ct. avec Oct.* — A la messe chantée (la nuit et le jour) tous s'agenouillent pendant le chant du v. *Et incarnatus.. factus est* ; à la 2^e messe, mém. de Ste Anastasie ; à la 3^e messe, à la fin, évang. de l'Epiphanie. — Aux II vèpres, mém. de S. Etienne.

Là, où il y a lieu, le *Te Deum* (2) pour le dernier dimanche de l'année ;

(1) D'après un décret récent (1 août 1907) un prêtre peut, le jour de Noël, dans une communauté où l'on conserve habituellement le S.-Sacrement, dire une messe à minuit et ses deux autres à la suite. Les fidèles y satisfont au précepte de la messe et peuvent y communier à n'importe laquelle de ces messes.

(2) Depuis le 1 février 1907 il est décidé que l'on doit chanter l'oraison d'action de grâce (devant le S.-Sacrement exposé) immédiatement après le *Te Deum*, et non plus la réunir à celle du *Tantum*.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 27 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 27 décembre, saint Jean (d'Iberville); *par anticipation*, du 30 décembre, sainte Anastasie (Lachute).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 21 décembre, saint Thomas (Lefebvre); du 26 décembre, saint Etienne (Old Chelsea); du 27 décembre, saint Jean (Dawson et Thuro).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Du 23 décembre, sainte Victoire.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 26 décembre, saint Etienne (des Grès); du 27 décembre, saint Jean (des Piles).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 26 décembre, saint Etienne (Bolton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 21 décembre, saint Thomas (Pierreville); du 23 décembre, sainte Victoire; du 27 décembre, saint Jean (Wickham-Ouest).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 27 décembre, saint Jean (Grassey Lake); *par anticipation*, du 31 décembre, saint Sylvestre (Round Lake).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 21 décembre, saint Thomas; *par anticipation*, du 31 décembre, sainte Mélanie.

Le vendredi, 1 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 1 janvier, saint Sauveur. J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 7 décembre 1908.

M. l'abbé J.-Emile Gauvreau, décédé le 3 décembre, à Woonsocket, E.-U., était membre de la Société d'une Messe.

AD. SYLVESTRE, *vice chancelier*.

AUX PRIÈRES

M. l'abbé Joseph-Arcade Magnan, décédé à Vacluse.

M. l'abbé J.-Emile Gauvreau, décédé à Woonsocket, E.-U.

Sœur Marie-Patricia, née Sarah O'Laughlin, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie-Julie du Sacré-Cœur, née Henriette Bachant, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Montréal.

Sœur Vincent de Paul, née Adélaïde Thériault, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Vancouver, Wash.

Sœur Marie-Anne Lafleur, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 18 novembre 1908.

— Le Conseil directif de l'union électorale catholique italienne avait récemment adressé à tous ses adhérents une circulaire conçue dans des termes qui ne brillaient point précisément par la netteté. Elle leur parlait des élections prochaines à la Chambre italienne dont le mandat expire en mai prochain et du corps électoral divisé nettement en deux camps ; l'un qui veut la prospérité et la grandeur de l'Italie appuyées sur les traditions religieuses et les principes moraux qui font sa vraie force ; l'autre au contraire qui veut bien à sa manière la prospérité de l'Italie, mais ne la peut concevoir que si elle répudie en tous ses actes un attachement quelconque, non seulement à l'Eglise, mais à tout principe d'ordre spirituel. En un mot elle parlait de la lutte entre le catholicisme et l'anticatholicisme ; et la conclusion, qui cependant ne se lisait point en terme exprès, était que les catholiques devaient faire tous leurs efforts pour conquérir des sièges au parlement italien et devenir un groupe assez important pour peser dans la balance du gouvernement.

— Mais l'*Osservatore Romano*, parlant par ordre, est venu rappeler que s'il y avait eu antérieurement de ci et de là quelques exceptions au *non expedit*, cette loi restait cependant dans toute sa vigueur et que le pape n'avait pas du tout l'intention de la retirer. Il n'est point difficile de connaître ou deviner les motifs qui font agir le Souverain-Pontife. Il est le père de tous les fidèles, et les Italiens voudraient trop le faire entrer dans leurs luttes et rapetisser la grande mission de la papauté à celle d'un agent électoral italien. Ils ont trop blâmé les papes d'Avignon d'avoir été les chapelains des rois de France pour tomber eux-mêmes dans le même reproche.

— Mais si le Souverain-Pontife laissait les catholiques se présenter au Parlement italien, qu'arriverait-il ? D'abord il serait bien difficile de faire comprendre que cette nouvelle attitude de la papauté n'est point contraire aux protestations solennellement émises par les papes, et acceptées, soutenues, défendues par tout le peuple chrétien. Le pape autorisant les catholiques italiens à soutenir par leurs votes la monarchie de Savoie semblera nécessairement avoir dû faire la paix avec elle. Mais quand bien même, par une fiction de droit, les deux choses pussent coexister ensemble, la position du Saint-Siège ne serait pas enviable. J'écarte d'abord le cas où la majorité de la Chambre serait catholique, car c'est une hypothèse tout-à-fait chimérique. Les catholiques pouvaient en effet déployer toute leur activité dans les administrations communales et provinciales ; et, malgré leurs efforts, rares sont les municipalités des grands centres où ils ont la haute main. Alors comment pourraient-ils s'emparer du Parlement sans avoir auparavant les pouvoirs et devant lutter sur un champ où les forces adverses sont plus nombreuses et mieux disciplinées ? Il n'entrerait donc à la Chambre qu'un groupe, mettons même important, et avec lequel le gouvernement devrait compter pour former sa majorité. Et de deux choses l'une : ou le pape se désintéresserait de ce que font ces députés catholiques, et il deviendrait ainsi leur prisonnier moral ; ou il voudrait s'en occuper, les diriger, les désavouer au besoin, et alors la crise serait plus aiguë et plus douloureuse, car de l'extérieur elle passerait dans l'intérieur même de l'Eglise, et le pape serait obligé de lutter contre ses fils.

— Aussi le Souverain-Pontife a-t-il sagement fait de jeter un peu d'eau froide sur ces ardeurs électorales, et de rappeler la vieille devise, qui a maintenu intacte la grandeur de la papauté « *Ne elettori, ne eletti* ». *Ni électeurs, ni élus*.

DON ALESSANDRO.

MGR ELIE-ANICET LATULIPE

PAR un bref en date du 22 septembre dernier, le Saint-Siège détachait du diocèse de Pembroke toute la partie nord du vaste territoire qu'administrait jusqu'ici Mgr Lorrain, pour en former un vicariat apostolique, dit du Témiscamingue. Le nouveau vicariat couvre une immense étendue de terrain. Qu'il nous suffise de dire qu'il touche d'une part au diocèse de Saint-Boniface, et longeant l'arrière des diocèses constitués de Sault-Sainte-Marie, d'Ottawa, de Joliette, des Trois-Rivières, de Québec et de Chicoutimi, s'en va joindre le territoire de la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. Dans le haut nord, il s'étend jusqu'à la Baie d'Hudson. Le développement de ces contrées est depuis quelques années extraordinaire. De grandes voies ferrées y sont en construction ou en projet. Des mines très riches y sont en opération, à Cobalt notamment. Une colonisation intelligente et vraiment nationale y ferait merveille. Comme le dit excellemment Mgr l'évêque de Pembroke, dans sa lettre pastorale du 11 novembre, « la nécessité était urgente d'y établir, dès à présent, la prépondérance de l'influence religieuse et catholique ». C'est fait. L'Eglise a donné un évêque à ce pays si riche de promesses et d'avenir.

* * *

L'Elu pour la garde de cette nouvelle Eglise, c'est Mgr Elie-Anicet Latulipe, naguère chargé des missions du Nouvel Ontario, en résidence à Halleybury, et qui, depuis quinze ans, partageait les labeurs apostoliques de l'infatigable évêque missionnaire qu'a été en ce dernier quart de siècle Mgr Lorrain. Le sacre du nouvel évêque, nommé par bref du 1er octobre, avec le titre d'évêque de Catenna en 1ère Pamphilie, et de vicaire apostolique du Témiscamingue, a eu lieu le

lundi 30 novembre dernier, jour de la fête de saint André, dans la cathédrale de Pembroke.

A un titre spécial, Mgr Latulipe est des nôtres, et, qu'il nous soit permis de nous en féliciter, l'honneur de son élévation à l'épiscopat rejaillit sur le diocèse dont il est l'enfant et dont il était resté juridiquement le « sujet ». Les bulles du nouveau pontife le désignent, en effet, sous le titre de prêtre de Montréal : *sacerdotem marianopolitanum*.

Elie-Anicet Latulipe est né, il y a quarante-neuf ans, à Saint-Anicet—alors de Montréal, aujourd'hui de Valleyfield—sur les bords du beau lac Saint-François, dans le comté de Huntingdon, au milieu d'une population croyante et calme de bons Canadiens, que le contact avec les Anglais a pu rendre prudents et pratiques, mais qui ont gardé bien à cœur les principes de leur foi et les traditions de leur race. Tout jeune, il vint étudier sur les bancs du Collège de Montréal, où la Providence lui ménageait de nouer des relations — soit avec des maîtres, soit avec des condisciples — qui devaient rester l'honneur et sans doute un peu la force de sa vie de prêtre et d'évêque : nommons Nos Seigneurs Bruchési, Langevin, Emard, MM. Bélanger, Charpentier, Lepailleux, Filiatreault (Hector), Saint-Jean, et les regrettés MM. Reid et Chevrier.

D'abord vicaire à Saint-Henri, puis aumônier au Bon-Pasteur, il était encore aumônier, chez les Sœurs de Sainte-Anne à Villa-Anna (Lachine), quand le choix de feu Mgr Fabre vint lui proposer d'aller se dévouer, aux côtés de Mgr Lorrain, aux œuvres si méritoires de l'apostolat dans les missions. Il eut un moment d'hésitation, a-t-il raconté le jour de son sacre. Il lui fallait quitter un diocèse très beau, un archevêque qui lui avait été très bon toujours, des amis au commerce agréable, des œuvres intéressantes, sa famille, de laquelle il ne vivait pas trop éloigné, son vieux père, la tombe de sa mère... Et, c'est sûr, l'abbé Latulipe avait trop bon cœur pour que

toutes ces choses sacrées ne lui fussent pas très chères. Mais la voix des supérieurs lui montrait le grand bien à faire, c'était le devoir. Cette considération coupa court à tout le reste. Il partit pour Pembroke.

« Pendant onze ans, Monseigneur — lui disait le jour du sacre le vénérable évêque de Pembroke — vous avez été des nôtres, vous avez travaillé à nos côtés, vous nous avez accompagné dans nos courses lointaines, vous nous avez prêté la lumière de vos conseils, vous nous avez donné, sans compter, noblement et pleinement, votre cœur de prêtre et votre cœur d'apôtre ». Pendant onze ans donc, l'abbé Latulipe vécut à Pembroke, où il fut recteur de la cathédrale, exerçant à l'occasion les fonctions de grand-vicaire.

Puis, Mgr Lorrain le chargea des missions du Nouvel Ontario, avec résidence à Halleybury. Le digne évêque avait évidemment ses vues. Dans le secret de son cœur il nous semble que ses desseins et son choix étaient déjà très nets et très clairs. « L'éloge du nouvel élu n'est plus à faire — disait-il à ses prêtres dans sa lettre du 11 novembre — vous le connaissez pour l'avoir vu à l'œuvre durant au-delà de quatorze ans. Ses connaissances théologiques, son zèle fervent et discret, son dévouement sans borne aux intérêts des âmes et de la sainte Eglise, son esprit de sacrifice pour l'accomplissement du devoir, son habileté financière enfin attestent que le Saint-Père a fait un choix judicieux en le prenant pour présider aux destinées de l'Eglise nouvellement formée, et sont une garantie que la vigne confiée à ses soins sera cultivée de manière à produire des fruits abondants de salut pour les âmes, de gloire pour l'Eglise et d'honneur pour la religion ».

* * *

Les cérémonies du sacre, qui se sont déroulées dans la cathédrale de Pembroke, le lundi, 30 novembre, ont été grandioses et bien faites, nous disait-on, pour impressionner les enfants

du peuple fidèle. C'était grande fête, comme jadis — il y a un an — pour le vingt-cinquième d'épiscopat de Sa Grandeur Mgr Lorrain.

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, dont le nouvel évêque est pratiquement considéré comme l'un des suffragants — bien qu'en droit il relève directement de Rome en sa qualité de vicaire apostolique — remplissait les sublimes fonctions de prélat consécrateur, cependant que Mgr Lorrain, de Pembroke, et Mgr Scollard, de Sault-Sainte-Marie, assistaient l'élu.

Dans la liste nombreuse des prélats et membres du clergé présents, nous relevons les noms suivants : Nos Seigneurs Bégin, archevêque de Québec ; Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Gauthier, archevêque de Kingston ; McEvay, archevêque de Toronto ; LaRocque, évêque de Sherbrooke ; Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; Archambeault, évêque de Joliette ; Racicot, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal ; Allard, vicaire-général de Valleyfield ; Meunier, administrateur du diocèse de London ; Baril, grand-vicaire des Trois-Rivières ; Douville, du séminaire de Nicolet ; M. le chanoine Martin, du chapitre de Montréal ; M. le chanoine Descarries, curé de Saint-Henri de Montréal ; M. le chanoine LePailleur, curé du Saint-Enfant-Jésus de Montréal ; M. le chanoine Bélanger, curé de Saint-André-Avellin ; M. l'abbé Saint Jean, prêtre de Saint-Sulpice, du séminaire Notre-Dame de Montréal ; M. l'abbé H. ; Filiatreault, également de Saint-Sulpice, du séminaire Notre-Dame ; M. l'abbé Tranchemontagne, aussi de Saint-Sulpice, de Saint-Jacques ; M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Louis-de-France de Montréal ; M. l'abbé Charpentier, ancien aumônier, de Montréal ; M. l'abbé Kiernan, curé de Saint-Michel, à Montréal ; M. l'abbé Forbes, curé de Sainte-Anne-de-Bellevue ; M. l'abbé French, curé de Killaloe ; M. l'abbé Boulet, curé de Saint-Isidore de Prescott ; M. l'abbé Roussin, curé de la Pointe-aux-Trembles ; M. l'abbé Bérard,

curé de Saint-Irénée de Montréal ; M. l'abbé Corbeil, curé de la Tuque ; M. l'abbé Carrière, curé de Blind River ; M. l'abbé Tracy, curé à Thumboro ; M. l'abbé Beauchamp, curé de Guigues ; M. l'abbé Renaud, curé de Chapleau, et un grand nombre d'autres parmi lesquels plusieurs religieux : les RR. PP. Alexis, de l'Ordre des Frères-Mineurs (Capucins), du couvent de Limoilou ; Langlais, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs (Dominicains), prier du couvent d'Ottawa ; Chevrier, Oblat de Marie, supérieur de la maison de Ville-Marie ; Nilles, Oblat de Marie, supérieur de la maison de Mattawa ; Laniel, Oblat de Marie, supérieur de la maison du Lac Témiscamingue ; Côté, de la Congrégation des Pères du Saint-Sacrement, de la maison de New-York ; Rochet, de l'Ordre des Rédemptoristes, de la maison d'Ottawa, et particulièrement, les messieurs de l'évêché de Pembroke.

On remarquait en outre bon nombre de religieuses de diverses communautés, dont une sœur de Mgr Latulipe, Sœur Marie-Elie, de la Providence, et plusieurs nièces de Sa Grandeur. La foule remplissait la vaste église cathédrale. Mgr Langevin et M. l'abbé Kiernan prêchèrent avec beaucoup d'éloquence. La veille, à la cérémonie de la profession de foi, Mgr Duhamel avait aussi prononcé une émouvante allocution. La cathédrale avait été superbement décorée. Les tentures, les draperies, les inscriptions et les fleurs se mariaient élégamment dans une lumière éblouissante. On notait surtout, au maître-autel, des massifs de fleurs où se détachaient sur deux cartouches les armoiries épiscopales de l'évêque diocésain et de l'Élu.

A l'issue de l'imposante cérémonie, Mgr Lorrain présenta au nom de tous, clergé et fidèles, les félicitations d'usage, dans un important discours-adresse, dont nous voudrions citer le texte intégral, si cet article ne prenait déjà de trop vastes proportions. En même temps que des vœux, Mgr de Pembroke présentait aussi quelques cadeaux. Voici, à ce sujet, comment Sa Grandeur s'exprima :

C'est une portion de son héritage que l'évêque de Pembroke voit se détacher du domaine à lui confié, jadis, il y a 26 ans ; c'est à son calice, Monseigneur, que le Seigneur vous invite à boire. L'évêque de Pembroke a voulu symboliser cette filiation spirituelle en vous offrant ce calice, dans lequel, évêque, vous ferez désormais descendre le sang de Jésus. — Vos œuvres seront multiples, Monseigneur, vos besoins matériels seront nombreux et de nature bien variée dans la carrière nouvelle que vous allez embrasser. Vos frères du sacerdoce et les catholiques de Pembroke, vos anciens paroissiens, ont pensé à vous offrir chacun un modeste « chèque » dont Votre Grandeur, ils le savent, disposera pour le plus grand bien de ses ouailles. Vos confrères, Monseigneur, se félicitent de votre accession à l'épiscopat et ils comptent que devant Dieu vous ne les oublierez pas plus qu'ils ne vous oublieront eux-mêmes. L'une de vos premières et de vos meilleures bénédictions d'évêque, ils l'espèrent, sera pour eux. — Le peuple de Pembroke non plus, j'en suis certain, ne vous oubliera pas, et vous penserez à lui. Votre zèle, votre dévouement, vos travaux ont marqué, ici, votre passage en des caractères qui ne s'effaceront jamais, et nous avons confiance que vous garderez aussi notre souvenir. — Monseigneur, nous prions pour vous et vous prierez pour nous. Aux premiers âges, dans les chrétientés naissantes, le livre des Actes nous raconte qu'on persévérât dans la prière : « *erant perseverantes in oratione* ». Qu'il en soit ainsi de vous et de nous, sous l'œil de Dieu, à la naissance de l'Église du Témiscamingue. — Monseigneur : *ad multos annos !* »

Mgr Latulipe répondit avec un rare bonheur aux bonnes paroles de celui qui, hier encore, était son évêque et son père. Il rappela comment, après son départ de Montréal, auquel nous avons fait allusion, il trouva en Mgr Lorrain un père et un guide, dans ses confrères du diocèse de Pembroke, des amis et des frères ; il remercia tous ceux qui, de près ou de loin, lui apportaient en cette occasion l'appui et le réconfort de leur sympathie ; il se déclara prêt à travailler de toute son âme à la portion de la vigne que lui confie la Providence ; il demanda humblement des prières à tous pour que, selon le mot de sa

devise, son épiscopat soit vraiment une conquête pour le ciel et pour la patrie. Ce qu'il veut, affirmait-il, ce sont des âmes !
Da mihi animas !

* * *

Da mihi animas — *Donnez-moi des âmes !* Ce sont-là, en effet, les belles paroles que Mgr l'évêque de Catenna, le nouveau vicaire apostolique du Témiscamingue, a choisies pour mettre dans ses armes. Elles sont significatives. Le motif de son blason ne l'est pas moins. Une fois de plus, M. le chanoine Bouillon, d'Ottawa, a eu la main heureuse. Tout au bas, en pointe, on aperçoit une charrue d'or sur un champ—la colonisation ; plus haut, au deuxième, une montagne au pic d'argent sur champ d'azur — les mines ; et enfin, tout en haut, une croix d'or qui rayonne sur le tout— la foi. Le nouvel évêque, a-t-on écrit déjà, sera l'évêque de la colonisation et des mines sous le rayonnement de la croix. C'est pourquoi, en exergue, il demande *qu'on lui donne des âmes*, ou encore des colons. Dans le vaste territoire où il aura désormais à diriger les travaux apostoliques, le jeune évêque sent que, par la grâce de Dieu, il pourra faire beaucoup ; mais pour cela il lui faut des colons. Il lui faut des prêtres, il lui faut des âmes — *Da mihi animas !*

* * *

Que Dieu vous en donne, Monseigneur, il est le maître des vocations et des destinées. C'est lui qui a voulu, comme le disait encore le cher prélat qui restera votre modèle, que la vertu d'Élie, le prophète, et celle d'Anicet, le pontife — vos deux patrons — descendent plus pleinement en vous avec la plénitude du sacerdoce.

Allez, Monseigneur, conduisez en toute confiance votre barque de pêcheur vers la haute mer : nous voulons dire bien loin dans les lacs, jusqu'à la baie James et jusqu'à la baie d'Hudson ! Allez, sous l'œil de Dieu ! Vous non plus, nous le savons bien nous qui vous connaissons, à l'exemple du prélat vénéré auquel

vous succédez en ces vastes régions, vous ne refuserez pas le besogneux travail qui vous incombe. Allez, la sainte Providence répondra à l'appel de votre cœur d'apôtre. Pour la patrie et pour le ciel, Dieu vous donnera des âmes.

Que votre épiscopat, Monseigneur, soit long et prospère, c'est le souhait du cœur de tous ceux qui vous aiment et qui aiment les âmes ! Monseigneur, *ad multos annos !*

PROGRES DU CATHOLICISME EN AUSTRALIE

LES évêques d'Australie se sont réunis dernièrement en synode, sous la présidence du cardinal Moran, archevêque de Sydney. A la suite de ce synode, l'épiscopat a adressé au clergé et aux fidèles une lettre pastorale collective où se trouve condensée l'histoire du catholicisme et de la hiérarchie catholique en Australie.

Ple VII, en 1818, fit les premières tentatives d'organisation catholique en ce pays ; le gouvernement anglais s'y opposa fortement. En 1820, la liberté religieuse ayant été proclamée, deux prêtres irlandais partirent pour cette mission. Dès lors, l'Eglise catholique australienne fit de rapides progrès. Elle compte aujourd'hui 1,100,000 catholiques, sur une population de 5 millions d'âmes.

La hiérarchie ecclésiastique se trouve actuellement ainsi constituée : un cardinal archevêque, 2 archevêques, 14 évêques et 1,400 prêtres.

Les Bénédictins et les Jésuites ont ouvert de grands collèges très fréquentés. Il y a, en outre, 5,500 religieuses appartenant à diverses congrégations. On compte 33 collèges de jeunes gens, 160 pensionnats de jeunes filles, 205 externats et 1,080 écoles primaires avec un total de 130,000 élèves. Les catholiques

entretiennent, à leurs frais, 94 institutions de charité. Les Rédemptoristes, les Bénédictins, les Jésuites et les religieux de la Congrégation de Saint-Joseph ont plusieurs missions très prospères. Ils n'ont qu'à se louer du gouvernement anglais, qui accorde pleine liberté aux catholiques.

Les prélats australiens se réjouissent de ces progrès et ils ajoutent qu'ils sont satisfaits de la constance avec laquelle les fidèles maintiennent, à leurs frais, au prix d'énormes dépenses, les écoles primaires et secondaires.

La lettre pastorale se termine par ces paroles : « Le caractère visible de l'unité de l'Eglise est l'obéissance au Saint-Siège. Nous pouvons l'affirmer avec une profonde conviction : l'Australie, bien qu'elle soit une des filles les plus jeunes de l'Eglise catholique et la plus éloignée de Rome, ne le cède à aucune autre en affection pour sa mère ».

ŒUVRE DE LA PIEUSE LIGUE

EN FAVEUR DES AMES DU PURGATOIRE

Etablie dans le monastère de Lérins (France)

D'une intéressante circulaire que le Révérendissime Abbé de Lérins nous communique, nous détachons avec plaisir quelques passages qui feront connaître à nos lecteurs cette œuvre si utile aux vivants et aux morts, et que Mgr l'archevêque de Montréal a daigné approuver.

I. — ORIGINE. — Placée sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, de Marie Immaculée, du glorieux saint Joseph et de tous les saints de Lérins, cette œuvre a été instituée en 1884, avec l'approbation du Saint-Siège et d'un grand nombre

d'évêques, par le Rév. Père Marie-Bernard, fondateur des Cisterciens de l'Immaculée-Conception, qui voua spécialement sa congrégation au soulagement des âmes du purgatoire.

II. — BUT. — Faire célébrer chaque année autant de messes que possible en faveur des associés vivants et défunts, afin d'assurer aux premiers le bienfait d'une sainte mort, et aux seconds la grâce de la délivrance.

III. — CONDITIONS D'ADMISSION. — Les fidèles de tout âge peuvent entrer dans cette œuvre aux deux conditions suivantes : 1^o Faire inscrire ses *nom* et *prénom* ; 2^o Verser pour *chaque personne* 1 franc (20 cents) une fois pour toutes. Les défunts ainsi que les vivants peuvent y être admis.

Chaque associé reçoit un *Certificat d'inscription* sur une image très artistique représentant l'efficacité du divin sacrifice de la messe pour délivrer les âmes du purgatoire. Cette vue est un des plus jolis spécimens de l'école bénédictine de Beuron. On donne aussi un *Certificat collectif* pour une famille ou un groupe d'associés.

IV. — AVANTAGES SPIRITUELS. — 1^o Chaque associé participe, dès son inscription, à toutes les messes que l'Œuvre fait et fera célébrer à perpétuité. — Plus d'un *demi-million* de messes ont déjà été acquittées ; la moyenne est de 73 chaque jour. 2^o Indulgence plénière le jour de l'inscription et à l'article de la mort.

V. — EMPLOI DES FOND. — Chaque année, une partie des offrandes est placée sûrement et avec l'approbation de Mgr l'évêque de Fréjus, pour servir à de prochaines fondations de messes, et l'autre partie, augmentée du produit des placements déjà effectués, est immédiatement consacrée à faire célébrer des messes.

VI — ZÉLATEURS ET ZÉLATRICES. — Toute personne qui réunit cinquante associés nominatifs ou anonymes reçoit le titre de *Zélateur* ou de *Zélatrice* et une lettre d'affiliation *personnelle*. Si elle réunit cent nouveaux membres ou verse 100 francs d'offrande, la lettre d'affiliation est pour *toute sa famille*. Ce diplôme d'affiliation est richement imprimé et porte les sceaux du monastère et du Révérendissime Père Abbé.

Les affiliés participent non seulement aux messes de l'OEuvre, mais encore aux prières et autres suffrages de la Communauté, tels que l'office des Morts récité tous les jours au chœur, le Chemin de Croix solennel, et le service de *Requiem* chanté tous les mois, etc. A cela, viennent encore s'ajouter le demi-jeûne, la messe, la communion, le Chemin de Croix et le chaquet que chaque religieux est successivement et journellement obligé d'offrir à son tour en faveur des âmes du purgatoire. Tous ces pieux exercices prescrits par la règle s'augmentent encore du trésor d'indulgences et des suffrages particuliers que chacun s'efforce de gagner pour les défunts. La pratique du *Vœu héroïque* est presque universelle dans la Congrégation.

VII. — APPROBATIONS ET ENCOURAGEMENTS. — S. S. Léon XIII, inscrit dans l'OEuvre le 22 août 1884 :

« Nous accordons à tous et à chacun des fidèles qui se feront inscrire à cette pieuse ligne une Bénédiction toute particulière, et nous les exhortons dans le Seigneur à travailler à la délivrance des âmes du Purgatoire par le moyen des sacrés suffrages ».

Notre Saint-Père Pie X, le 10 avril 1908 :

« Que Dieu comble de ses bénédictions Nos très chers fils de la pieuse ligue, pour lesquels Nous implorons d'en haut toutes sortes de grâces et de célestes bienfaits ».

Trente-cinq archevêques et évêques ont recommandé la pieuse ligue après le Souverain-Pontife.

Pour dissiper certaines inquiétudes, trop motivées hélas ! par les temps douloureux que nous traversons, il n'est pas inutile d'ajouter que, grâce à des précautions *providentielles*, l'humble capital de la pieuse ligue, comme les offrandes qui l'alimentent, a été, est et sera à l'abri.

Nous osons compter sur le zèle de nos vénérés confrères les excellents prêtres canadiens, et sur la piété active des florissantes Communautés de Québec et de Montréal, dont plusieurs nous ont déjà donné des preuves de généreux dévouement, pour nous aider à recruter de nombreuses adhésions, et à compenser ainsi les pertes subies en France par suite de la persécution et de la dispersion à l'étranger de tant de familles religieuses

Au moment où nous traçons ces lignes, nous arrive par dessus l'océan l'écho puissant des fêtes incomparables par lesquelles le peuple canadien a si religieusement fêté le troisième Centenaire de son baptême. En constatant que l'idée chrétienne est si vivante chez vous, en voyant comment toute une nation fière de sa foi et forte de sa liberté si vaillamment conquise, acclame dans un triomphe sans précédent le Dieu de l'Eucharistie, comment résister au besoin qu'éprouve mon cœur ému de vous féliciter fraternellement, en me recommandant à vos prières, en vous promettant les nôtres et en vous offrant l'hommage de mon très humble respect en Notre-Seigneur.

Par Cannes, A.-M.
France.

FR. MARIE COLOMBAN,
Abbé de Lérins.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	21 DÉCEMBRE	— Noviciat des Frères de la Charité.
MERCREDI,	23 "	— Sœurs Grises, Maison-Mère.
VENDREDI,	25 "	— Noviciat des Frères des Ecoles chré- [tiennes.